

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 87420133.8

⑤ Int. Cl.4: **A 63 B 69/36**

㉑ Date de dépôt: 20.05.87

③① Priorité: 21.05.86 FR 8607759

④③ Date de publication de la demande:
25.11.87 Bulletin 87/48

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **Eynard, Roger**
2 Côte Saint Pierre
F-26500 Bourg les Valence (FR)

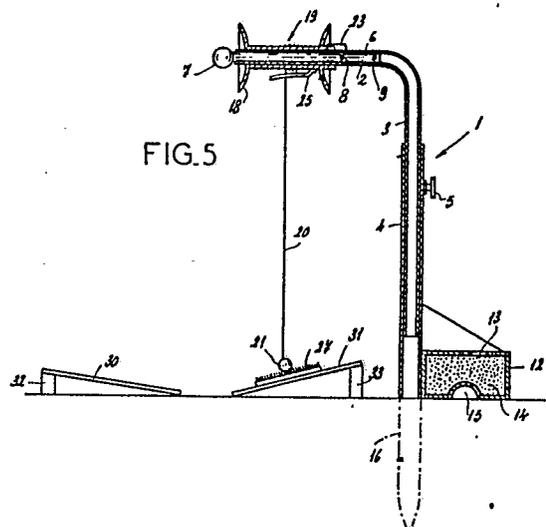
⑦② Inventeur: **Eynard, Roger**
2 Côte Saint Pierre
F-26500 Bourg les Valence (FR)

⑦④ Mandataire: **Wind, Jacques et al**
Cabinet Germain et Maureau BP 3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

⑤④ **Dispositif d'entraînement pour golfeurs.**

⑤⑦ Dispositif d'entraînement pour golfeurs, plus couramment dénommé "practice de golf".

Il est caractérisé en ce qu'il est constitué par une potence (1) dont la branche horizontale (2) porte une bobine (19) de support et de déroulement d'un fil (20) à l'extrémité libre duquel est fixée une balle de golf (21), le fil (20) pouvant être déroulé du haut vers le bas jusqu'au niveau du sol et la bobine (19) pouvant être bloquée en rotation.



Description

Dispositif d'entraînement pour golfeurs.

La présente invention se rapporte à un dispositif d'entraînement pour golfeurs, plus couramment dénommé "practice" de golf".

Les dispositifs de ce type connus actuellement se décomposent en dispositifs d'entraînement en terrain ouvert, ou "practice" extérieur, et en dispositifs d'entraînement en salle. Dans le cas d'un "practice" extérieur, la balle de golf est posée sur une estrade fixe et le joueur la frappe au loin. En salle, il existe des "practices" de même principe de base, mais la balle est projetée dans les filets. Tous ces dispositifs nécessitent un espace important et ne peuvent être utilisés que dans les endroits réservés à cet effet.

Le dispositif d'entraînement pour golfeurs conforme à l'invention ne présente pas ce genre d'inconvénient. Il nécessite très peu de place et, étant aisément transportable, il peut être utilisé aussi bien dans un appartement que dans un jardin privé. Il est caractérisé en ce qu'il est constitué par une potence dont la branche horizontale porte une bobine, ou analogue, de support et de déroulement d'un fil à l'extrémité libre duquel est fixée une balle de golf, le fil pouvant être déroulé du haut vers le bas jusqu'au niveau du sol et la bobine pouvant être bloquée en rotation.

L'invention sera mieux comprise, et d'autres caractéristiques avantageuses apparaîtront, au cours de la description suivante d'un exemple de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

Figure 1 est une vue en perspective du dispositif de l'invention dans un premier mode d'utilisation,

Figure 2 montre le dispositif de la figure 1 dans un deuxième mode d'utilisation,

Figure 3 est une vue agrandie de la bobine dérouleuse équipant le dispositif de la figure 1, avec le fil totalement déroulé,

Figure 4 est une vue agrandie de la bobine dérouleuse équipant le dispositif de la figure 1 avec le fil enroulé après une assez mauvaise frappe de balle,

Figure 5 est une vue en coupe du même dispositif, avec des accessoires complémentaires.

En se reportant tout d'abord à l'ensemble des figures 1 et 5, le practice de golf de l'invention se présente sous la forme d'une potence 1 dont le bras horizontal 2 est réglable en hauteur par le jeu du coulissement télescopique des deux tubes 3 et 4 formant la branche verticale et d'une vis de blocage manuel 5.

La branche horizontale 2 est tubulaire et contient une tige coaxiale télescopique 6 dont l'extrémité libre est garnie d'un organe d'appui constitué par une boule 7. La tige 6 peut avoir soit une position totalement rentrée, comme représenté sur la figure 5, soit sortie, comme apparaissant sur la figure 1, et est brochable dans l'une ou l'autre de ces deux positions par introduction d'une goupille dans des trous 8,9 prévus à cet effet.

Comme représenté sur la figure 1, la tige 6, lorsqu'elle est sortie, permet au joueur 10 de s'échauffer avant d'effectuer ses frappes de balle. Pour ce faire, il pose son front sur la boule 7, sans l'appuyer fortement, ce qui lui permet d'avoir et de conserver une position de frappe correcte pendant qu'il simule des mouvements de frappe d'une balle imaginaire à l'aide de son club de golf 11.

La potence 1 est équipée d'un pied 12 constitué dans cet exemple par une boîte métallique rectangulaire soudée à la partie inférieure du tube vertical 4 et percée d'une ouverture supérieure 13 par laquelle on peut remplir la boîte 12 de sable ou de gravier 14. La partie inférieure de la boîte délimite un tunnel borgne 15, destiné à s'entraîner à "potter", c'est-à-dire à viser.

En variante, destinée au jardin, on peut remplacer le tube 4, soudé à la boîte 12, par un tube 16 rectiligne et pointu, s'enfonçant dans le sol. On peut aussi prévoir des moyens de fixation, amovibles ou non, de la potence 1 contre un mur vertical d'appartement, de maison ou de jardin.

En se reportant maintenant également aux figures 2 à 4 le bras tubulaire horizontale 2 de la potence 1 supporte, de manière coulissante dans le sens axial, un manchon coaxial 17, garni de flasques 18 vers ses deux extrémités de façon à former une bobine 19 sur laquelle est enroulé à plusieurs tours un fil solide 20, en polyamide 6,6 par exemple, à l'extrémité libre duquel est fixée une balle de golf 21, l'autre extrémité étant attachée en un point du pourtour de la bobine 19.

La bobine 19 peut coulisser axialement entre, d'une part, une collerette 22 à l'extrémité libre du tube 2 et, d'autre part, une butée rectangulaire 23 soudée sur le tube 2 comme représenté aux figures 3 et 4. Une encoche 24 est pratiquée du côté du tube 17 regardant vers la butée 23, de manière à ce que l'on puisse, comme le montre la figure 4, enclencher la butée 23 dans l'encoche 24, et par suite bloquer la bobine 19 en rotation. En repoussant, à partir de la position de la figure 4, la bobine 19 vers la gauche, on dégage l'encoche 24 de la butée 23, ce qui permet à la bobine 19 de tourner librement autour du tube 2. Si le fil 20 est, comme c'est le cas sur les figures 1 et 4, enroulé totalement sur la bobine 19, on peut alors le dérouler jusqu'à ce que la balle 21 arrive au niveau du sol, comme sur la figure 2 par exemple.

De façon à ne dérouler qu'un nombre déterminé de spires du fil 20, la bobine 19 est munie d'une barrette 25 à l'intérieur de laquelle on peut conserver enroulées quelques spires 26, comme on le voit sur la figure 3.

En se reportant à la figure 2, le joueur 10 peut alors frapper la balle 21, qui repose sur une carquette spéciale 27 au bout du fil 20. Auparavant, la bobine 19 a été repoussée vers la droite, le doigt 23 et la rainure 24 étant enclenchés de manière à la bloquer en rotation.

Si le joueur 10 frappe la balle correctement,

c'est-à-dire bien droit, le fil 20 s'enroule pratiquement une spire sur l'autre autour de la bobine 19. Si au contraire il frappe mal, c'est-à-dire tant soit peu de travers, elle s'enroule en hélice, d'un côté ou l'autre suivant la direction de frappe, autour de la bobine 19, ce qui donne le résultant schématisé sur la figure 4, où les spires sont réparties de manière espacée le long de la bobine 19. A l'examen de la manière dont s'est enroulé autour de la bobine 19 le fil 20, le joueur 10 peut donc apprécier et quantifier son défaut de frappe de la balle 21.

Sur la figure 5 sont schématisés deux accessoires pouvant équiper le dispositif de l'invention, qu'il soit utilisé à l'intérieur ou en plein air. Il s'agit d'une ou deux estrades 30,31, inclinables à volonté grâce à des cales amovibles et interchangeables 32,33, et permettant ainsi de simuler les dénivellations d'un terrain de golf réel. Le joueur monte alors sur l'estrade 30 et pose le tapis 27, recevant la balle 21, sur l'estrade 31.

Revendications

1. Dispositif d'entraînement pour golfeurs, caractérisé en ce qu'il est constitué par une potence (1) dont la branche horizontale (2) porte une bobine (19) de support et de déroulement d'un fil (20) à l'extrémité libre duquel est fixée une balle de golf (21), le fil (20) pouvant être déroulé du haut vers le bas jusqu'au niveau du sol et la bobine (19) pouvant être bloquée en rotation.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bobine (19) est équipée de moyens (25) de réglage de la longueur maximale de déroulement du fil (20).
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la bobine est munie d'une barrette (25) à l'intérieur de laquelle peuvent être conservées enroulées quelques spires (26), de façon à ne pouvoir dérouler qu'un nombre prédéterminé de spires du fil (20).
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la branche horizontale (2) de la potence est équipée d'une tige télescopique (6) dont l'extrémité libre est équipée d'un organe d'appui (7) du front du golfeur (10).
5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'organe d'appui (7) est constitué par une boule.
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la potence (1) est munie d'un pied (21) délimitant avec le sol un tunnel (15) d'entraînement.
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la potence est équipée d'un pied pointu (16) pouvant s'enfoncer dans le sol.
8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il est équipé d'estrades inclinables (30,31) pouvant recevoir soit le joueur (10), soit la balle (21), soit les deux.

FIG.1

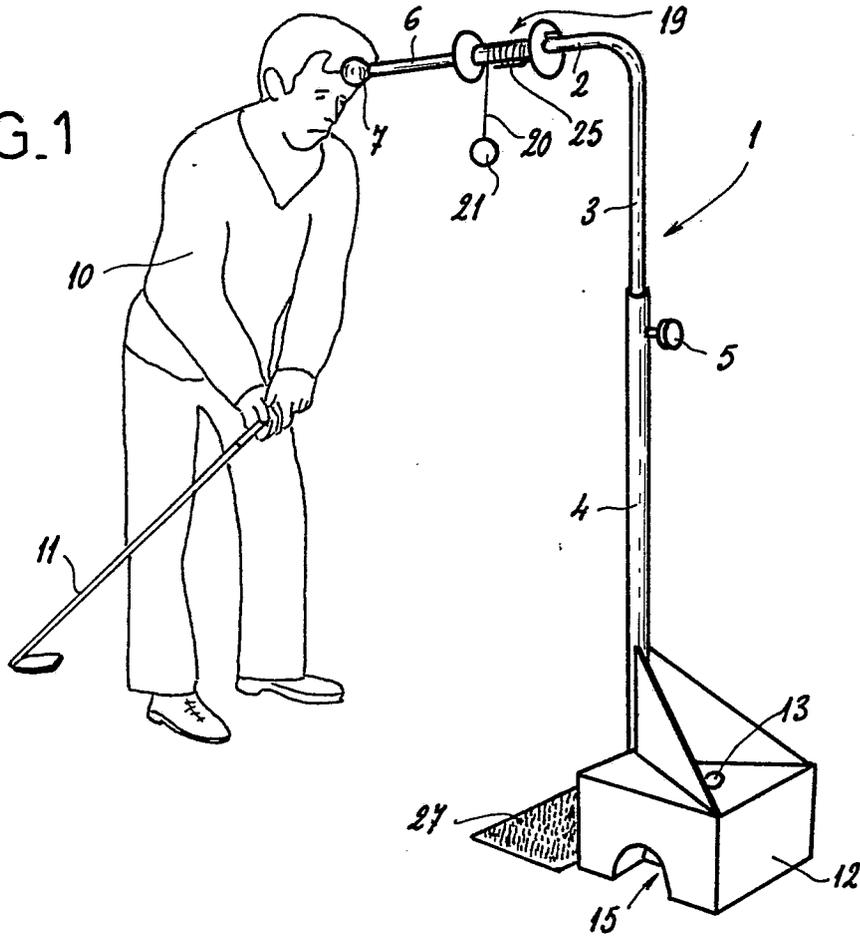


FIG.2

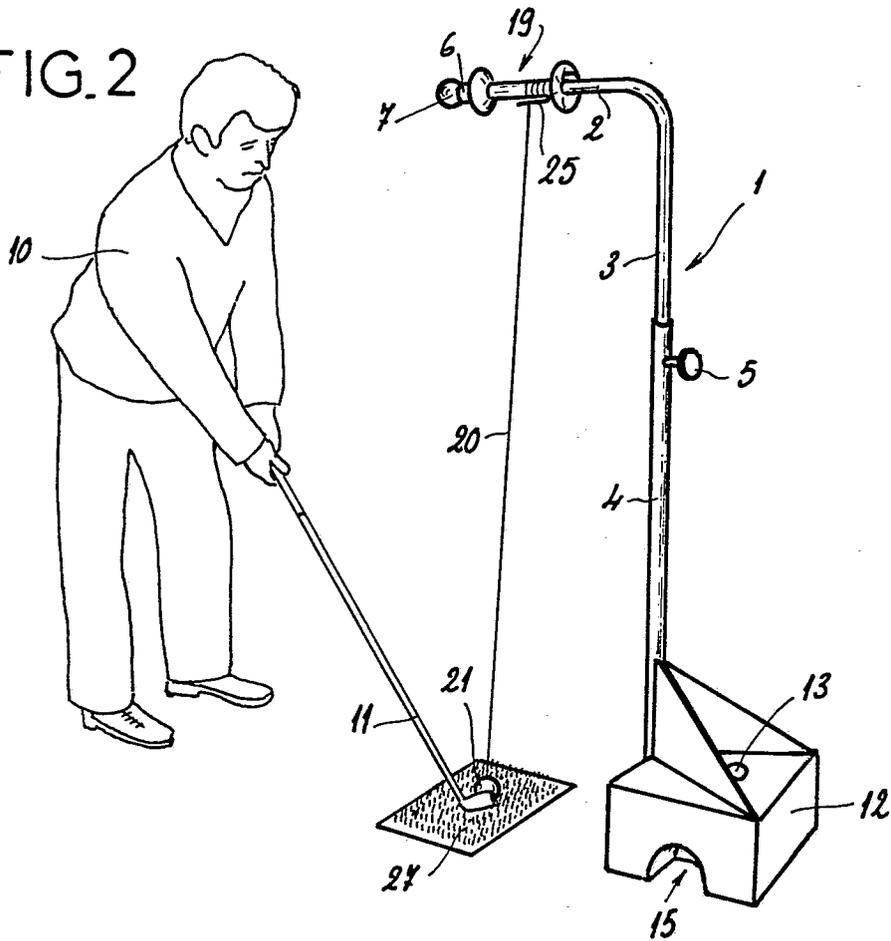


FIG.3

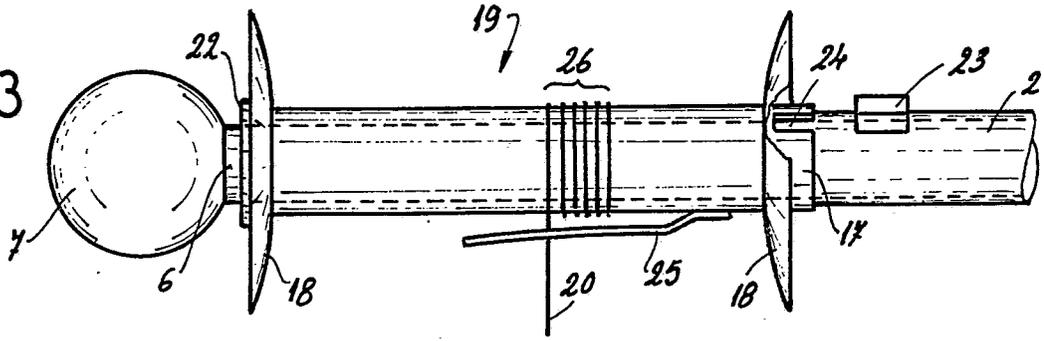


FIG.4

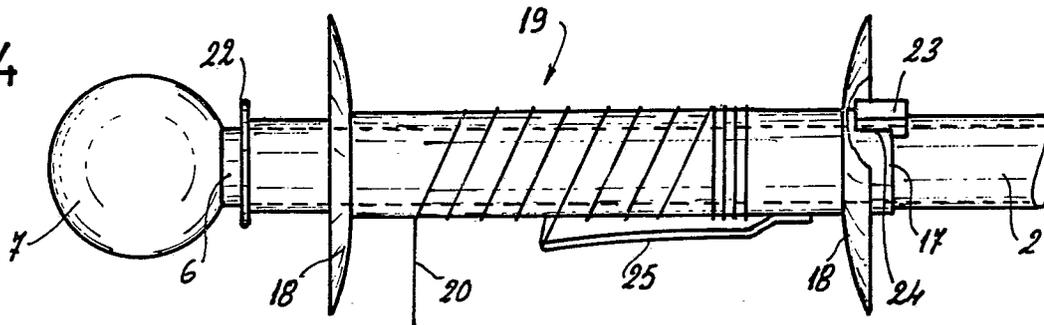
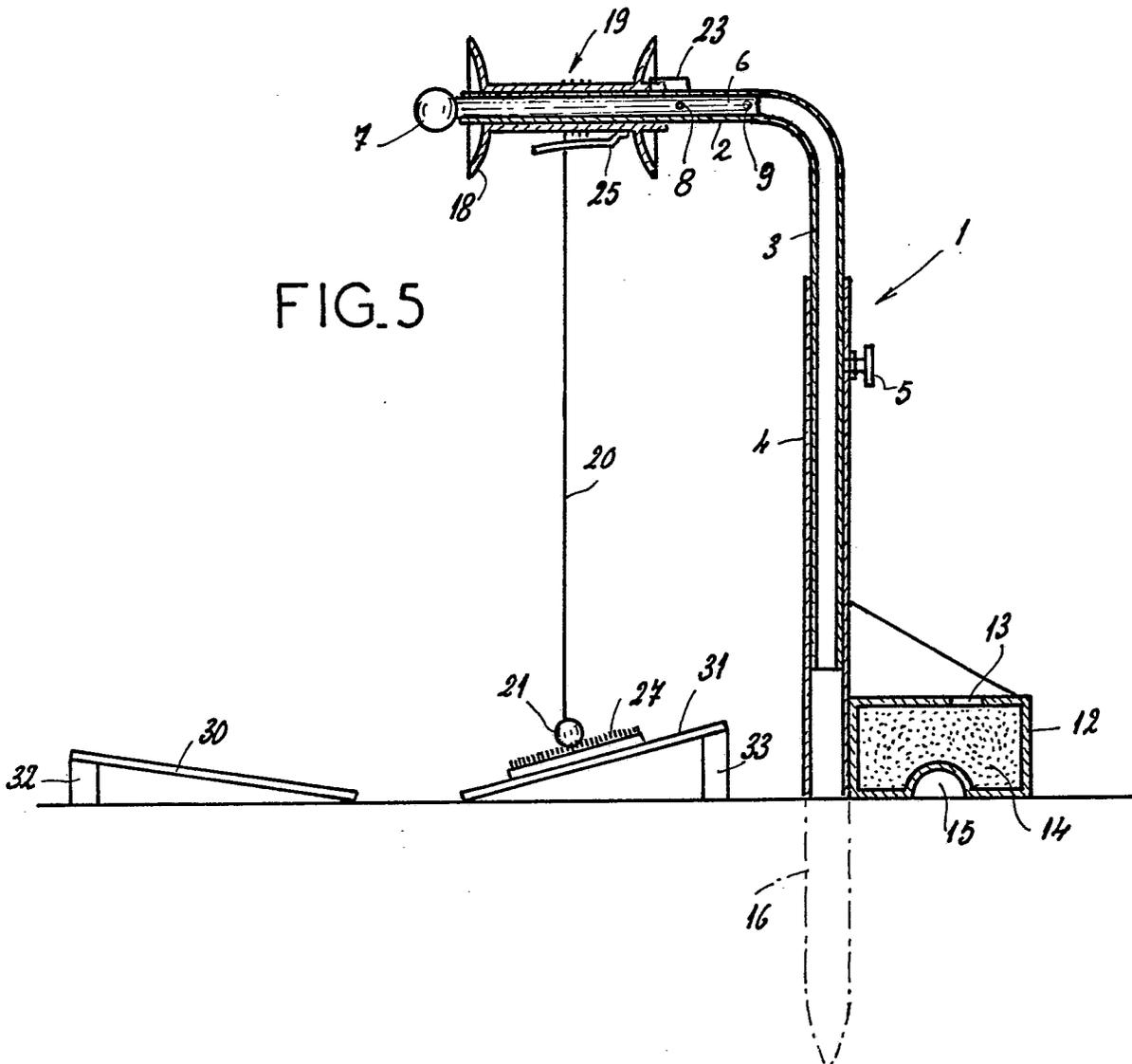


FIG.5





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	GB-A-1 070 409 (DUNCAN et al.) * Figures 1-6; page 2, lignes 33-54 *	1	A 63 B 69/36
A	--- US-A-1 603 094 (OWENS) * Figures 1-6; page 1, ligne 26 - page 2, ligne 40 *	1	
A	--- US-A-2 929 632 (MOFFAT) * Figures 2,7; colonne 2, lignes 7-25 *	1	
A	--- FR-A- 816 698 (MURDOCH) * Figure 4 *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 63 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04-08-1987	Examineur FISCHER G.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			